

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif

Rue de la Vouée Juetta 3

4600 Richelle

## **Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 04/10/2024 à 20 heures.**

Le président chargé de présider la séance est Monsieur Lambert Vincent.  
Le secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal est Monsieur Chierici Serge.

### **Présents**

- Lintermans Serge
- Guillaume Thierry
- Hackin Bernard

### **Excusés**

- Levaux Christian

### **Absents non excusés**

- Néant

### **Invités**

- Néant

### **Procurations**

- Néant

Après avoir vérifié les procurations et constaté que l'assemblée était en nombre pour siéger, le président ouvre la séance à 20 heures.

### **Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire**

Le président rappelle l'ordre du jour de la présente assemblée :

1. Accueil et mot du président ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente ;
3. Organisation de la fin de saison 2024 ;
4. Soirée de fin d'année ;
5. Cotisation 2025 ;
6. Divers ;

### **Résolutions.**

#### **1) Accueil et mot du Président**

Le président accueille les membres et introduit l'assemblée générale.

# **Club Cyclo Haccourt**

Association Sans But Lucratif  
Rue de la Vouée Juetta 3  
4600 Richelle

## **2) Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente**

Après lecture par le président, l'assemblée générale décide à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale précédente en date du 02/02/2024.

## **3) Organisation de la fin de saison 2024**

La dernière sortie officielle du club sera organisée le dimanche 27 Octobre.

Départ à 9h pour un parcours proposé par Serge Mansewtow. ( Attention au changement d'heure).  
Un verre sera offert à l'arrivée par le comité.

## **4 )Soirée de fin d'année**

Tout comme l'année passée, une soirée « boudin » sera organisée exclusivement pour les membres du club le vendredi 13/12 à 19h30.

## **5) Cotisation 2025**

La cotisation 2025 est fixée à 50€.

## **6) Divers**

Une réunion est prévue pour le vendredi 22/11 en vue de la préparation de la soirée de fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 22 heures.

Le secrétaire est chargé de rédiger le procès-verbal de l'assemblée générale qui sera envoyé en même temps que la convocation à la prochaine assemblée générale pour être approuvé lors de celle-ci .

**Lambert Vincent**

**Président**

**Chierici Serge**

**Secrétaire**